

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°194

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 septembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE

Madame Sandrine LE MOINE

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Jean-François MONINO

Secrétaire de séance : Soizig NEDELEC

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Enseignement

OBJET : Avenant n°4 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès / Robert Doisneau : reconduction de la répartition des classes du GSI entre Aubervilliers et Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°105 du 14 juin 2018 relative à la modification de délégation d'attribution accordée à Madame la Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 25 Juin 2015 relative à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal conclue entre la Ville de Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Considérant l'avenant n°4 de la Convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès / Robert Doisneau définissant la répartition du nombre de classe entre les deux villes,

Considérant qu'il est nécessaire que la ville d'Aubervilliers établisse une délibération pour autoriser Mme la Maire à signer cet avenant,

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal conclue entre la Ville de Saint-Denis et la Ville d'Aubervilliers pour la reconduction de la répartition des classes du GSI pour la rentrée 2018.

AUTORISE Madame la Maire à signer cet avenant.

Reçu en préfecture le : 21/09/18

Publié le : 21/09/18

Certifié exécutoire : 21/09/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

